



Contribution externe Travail sexuel et traite des êtres humains : à ne pas confondre⁵⁵

Magaly Rodríguez García,
Maître de conférence en histoire
KU Leuven

Introduction

La récente pandémie a douloureusement montré à quel point la situation des travailleurs du sexe est précaire. Dans les pays où la prostitution n'est pas reconnue comme une forme de travail, il n'existe aucun filet de sécurité pour les travailleurs du sexe. En Belgique, par exemple, seule une fraction de la population prostituée a pu bénéficier d'une aide financière. Pour en bénéficier, il fallait avoir le statut d'indépendant. Les organismes de soutien ont donc eu fort à faire. En un rien de temps, ils ont mis au point un système permettant de fournir aux travailleurs du sexe de la nourriture et un soutien financier limité. La crise a incité le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne à collaborer avec les parties prenantes et les experts en matière de politique de prostitution. Au début du mois d'avril 2021, M. Van Quickenborne a annoncé qu'il soumettrait au Conseil des ministres une proposition visant à dépenaliser le travail sexuel. En parallèle, la Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains (CIC), sous la présidence du ministre de la Justice, va élaborer le quatrième plan d'action contre la traite des êtres humains 2021-2025. L'objectif est de mieux protéger les victimes et de punir plus sévèrement les auteurs. Avec ces deux propositions, M. Van Quickenborne veut reconnaître les travailleurs du sexe et mettre un terme aux «vautours criminels». Mais trouvera-t-il un soutien suffisant pour ce faire au sein du Parlement belge ? En effet, au niveau européen, le discours abolitionniste bénéficie d'un soutien considérable. Les abolitionnistes ne font aucune distinction entre la prostitution volontaire et la prostitution forcée. Ils plaident donc pour la criminalisation de la demande (clients et proxénètes) afin d'éliminer la prostitution et la traite des êtres humains.

55 Même si je considère le sexe commercial dans une perspective d'emploi, j'utilise indifféremment les termes « prostitution » et « travail sexuel » dans le présent texte. Ainsi, j'indique que je me cantonne à une seule forme de travail sexuel, à savoir l'échange de services sexuels physiques contre de l'argent ou un paiement en nature. La prostitution fait l'objet d'une plus grande attention de la part des autorités que le travail pornographique, le sexe par webcam ou le strip-tease, ce qui justifie également cette démarcation.

En Belgique aussi, de nombreux hommes politiques et organisations de défense des femmes sont de cet avis. Il se pourrait donc que, dans notre pays, le plan d'action contre la traite des êtres humains 2021-2025 soit adopté, mais pas la proposition de dépenalisation du travail sexuel.

Le présent texte est avant tout une réflexion sur la construction historique de la prostitution en tant que synonyme de traite des êtres humains. J'aborde ensuite les moteurs du travail sexuel, ainsi que le refus obstiné des organisations nationales et internationales de tenir compte de la voix des travailleurs du sexe. Je termine par une mise en garde contre le développement d'une politique qui distingue les pauvres « dignes » des « indignes ».

La conception de la prostitution en tant que traite des êtres humains

Le sexe commercial fut considéré comme problématique dans la plupart des périodes historiques et des sociétés. Mais la nature de la problématisation varie en fonction de la période et du contexte culturel. On peut considérer grosso modo que les sociétés chrétiennes occidentales ont connu trois formes de problématisation de la prostitution. Malgré des chevauchements, il y a toujours eu une forme dominante, qui se reflétait sur la politique menée⁵⁶. Au Moyen Âge, la prostitution était considérée comme un problème moral. Les pères de l'Église condamnaient la prostitution, mais craignaient la calamité qui éclaterait si le phénomène était interdit. La prostitution était alors tolérée, un « mal nécessaire ». Dans certaines villes européennes, il a même été question de la réglementer par les autorités locales. Avec la montée en puissance des États modernes, des armées et des nouvelles activités économiques à partir du XVII^e siècle, le nombre de travailleuses du sexe indépendantes augmente au gré des concentrations masculines. De quoi compliquer le contrôle pour les autorités locales, qui craignaient la propagation de maladies vénériennes. Les élites étaient également préoccupées par les conditions de vie et de travail misérables qui risquaient d'entraîner une révolte sociale. La prostitution était désormais reconnue comme un problème social qu'il fallait mieux encadrer. Déjà à l'époque, la « femme déçue » était considérée non seulement en termes de péché, mais aussi comme une victime de l'évolution socio-économique. Deux systèmes parallèles ont alors vu le jour : 1) les institutions religieuses se sont de plus en plus impliquées dans la réhabilitation des prostituées ; 2) les gouvernements locaux ont développé

56 J. Rydström, 'What's the Problem with Prostitution? Shifting Problematisations of Men and Women Selling Sex', in M. Skilbrei & M. Spanger, *Understanding Sex for Sale. Meanings and Moralities of Sexual Commerce* (London & New York : Routledge, 2019), pp. 21-37.

des mesures draconiennes pour réglementer le secteur. Dès le début du XIXe siècle, le système réglementariste moderne a été mis en place pour contrôler tous les aspects du milieu de la prostitution. La Belgique était désireuse de coopérer et Bruxelles était même connue comme une ville « hyper-réglementariste »⁵⁷.

Le système réglementariste a suscité de vives réactions en Belgique et dans d'autres pays. Les organisations féministes et abolitionnistes parlaient d'« esclavage sexuel » lorsqu'il était question de prostitution (d'où le lien avec le mouvement abolitionniste). Elles qualifiaient le système d'immoral et d'inefficace, car il visait principalement les femmes. Sans le contrôle des femmes et des hommes, la lutte contre la propagation des maladies vénériennes ne pourrait jamais être couronnée de succès. Le mouvement abolitionniste international a été dynamisé à la fin du XIXe siècle par deux scandales médiatiques. Au début des années 1880, un journaliste britannique a écrit une série d'articles détaillant la « traite des blanches ». Ces articles décrivaient des scènes horribles de jeunes filles innocentes entraînées dans des bordels réglementés sur le continent. Bruxelles était perçue comme l'une des capitales de ce commerce, où une police corrompue facilitait l'exploitation sexuelle de filles mineures⁵⁸. Quelques années plus tard, le meurtre de cinq femmes à Londres par Jack l'Éventreur a renforcé l'idée de l'agressivité masculine et de la vulnérabilité féminine dans la sphère publique. Ces deux scandales ont mis en évidence le danger de la dégénérescence des zones urbaines et son lien avec la criminalité internationale⁵⁹. C'est alors que le lien entre la réglementarisation de la prostitution et la traite des êtres humains a été établi. Et la prostitution fut désormais conçue comme un problème de genre.

Après la Première Guerre mondiale, le mouvement abolitionniste réussit à obtenir de la Société des Nations — l'ancêtre des Nations unies — qu'elle condamne le système réglementariste. La réglementarisation est une affaire nationale, mais, après une solution créative, la Société des Nations a prétendu avoir trouvé des « preuves » du lien entre les maisons closes réglementées

et la traite internationale des femmes et des enfants⁶⁰. L'abolitionnisme prit alors de l'ampleur et obtint l'abolition du système réglementariste dans des pays comme la Belgique (en 1948). Des décennies plus tard, les abolitionnistes et des féministes radicales sont allés plus loin en Suède. Ils ont présenté la prostitution comme le symbole de la domination masculine et l'ont associée à la souffrance fondamentale des femmes. Cette logique a conduit à la criminalisation des clients de la prostitution dès la fin du 20e siècle. Le « modèle suédois » a depuis inspiré des activistes nationaux et internationaux qui ont décrit la prostitution comme une « violence fondée sur le genre ». Les femmes, selon eux, sont contraintes de se prostituer sous la contrainte pure et simple ou du fait d'une économie mondiale dirigée par les hommes⁶¹.

Les institutions européennes suivent ce raisonnement, mais en y mettant un frein. En 2014, le Parlement européen adopte une résolution non contraignante conseillant de lutter contre la traite des êtres humains et « l'esclavage sexuel ». Le but était de sanctionner la demande de prostitution⁶². En février 2021, un compte-rendu du Plan d'action européen contre la traite des êtres humains est soumis au Parlement. Le rapport d'évaluation doit servir à façonner la future politique de l'UE en matière de traite des êtres humains. Plusieurs ONG, dont l'organisation belge des travailleurs du sexe UTSOPI, s'inquiètent. Elles estiment que trop de responsabilités reposent sur le « consommateur ». Même si la criminalisation des clients ne figure pas dans le rapport actuel, les organisations d'aide soupçonnent que l'accent mis sur les « consommateurs » dans la lutte européenne contre la traite des êtres humains soit un moyen commode de permettre la mise en œuvre du modèle suédois. En effet, il est clair que l'Europe cible principalement l'industrie du sexe, alors que la traite des êtres humains sévit dans bien des secteurs de l'économie. Pour le rapporteur européen, Juan Fernando López Aguilar, c'est effectivement clair comme de l'eau de roche : quiconque paie les services sexuels d'une femme nigériane doit savoir qu'elle a été

57 M. Rodríguez García, 'Ideas and Practices of Prostitution Around the World', in P. Knepper and A. Johansen, eds., *The Oxford Handbook of the History of Crime and Criminal Justice* (New York : Oxford University Press, 2016), pp. 132-154 ; S. de Schaepdrijver, 'Regulated Prostitution in Brussels, 1844-1877. A Policy and its Implementation', *Historical Social Research*, 3(1986), pp. 89-108.

58 J. Chaumont, « L'affaire de la traite des blanches (1880-1881) : un scandale bruxellois ? », *Brussels Studies*, 46(2011), <https://doi.org/10.4000/brussels.835> : consulté pour la dernière fois le 8 juin 2021.

59 J. Walkowitz, 'Jack the Ripper and the Myth of Male Violence', *Feminist Studies* 8:3(1982), pp. 542-574 ; P. Knepper, *The Invention of International Crime. A Global Issue in the Making, 1881-1914* (New York : Palgrave Macmillan, 2010).

60 M. Rodríguez García, « La Société des Nations face à la traite des femmes et au travail sexuel à l'échelle mondiale », *Le Mouvement Social*, 241(2012), pp. 105-125.

61 S. Jeffreys, *The Industrial Vagina. The Political Economy of the Global Sex Trade* (New York : Routledge, 2008) ; J. Raymond, *Not a Choice, Not a Job. Exposing the Myths about Prostitution and the Global Sex Trade* (Melbourne : Spinifex Press, 2013) ; R. Jean, 'Prostitution and the Concept of Agency', in H. Marway & H. Widdows, eds., *Women and Violence. The Agency of Victims and Perpetrators* (New York : Palgrave Macmillan, 2015), pp. 52-70.

62 M. Honeyball, *Rapport sur l'exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes*, Parlement européen, Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, 3 février 2014, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-7-2014-0071_FR.html : consulté pour la dernière fois le 8 juin 2021.

amenée en Europe comme « esclave sexuelle »,⁶³ mais, comme le montrent les paragraphes suivants, ce n'est pas si simple.

Facteurs d'attraction et de répulsion

Une constante dans la vision de la prostitution à travers le temps et l'espace est l'association des femmes à la vente de services sexuels. Bien que le travail sexuel masculin et transgenre ait été ou soit encore loin d'être une rareté, les politiques et les actions des groupes anti-prostitution ont toujours ciblé les femmes⁶⁴. Alors que les gouvernements locaux et nationaux cherchaient à encadrer la sexualité féminine soi-disant déviante par le biais de divers systèmes réglementaristes, les organisations abolitionnistes se sont concentrées sur les femmes qui se prostituent. Elles les ont traitées comme des victimes sans défense de la violence masculine. Cette vision genrée du sexe commercial victimise les femmes et réduit les hommes à des clients ou des proxénètes agressifs. Lorsque la présence d'hommes et de personnes transgenres dans la prostitution est reconnue, ils sont présentés comme des travailleurs du sexe assumés⁶⁵. Ce raisonnement ne tient pas compte de la complexité du secteur du sexe et en ignore une partie importante. Les femmes jouent souvent le rôle d'intermédiaires et peuvent également se rendre coupables d'exploitation d'autres femmes. Et qu'en est-il des femmes clientes de *gigolos*, de compagnons masculins ou de *sanky-pankies* (souvent mineurs)⁶⁶? Une analyse de l'industrie du sexe dans son ensemble nous permet

de mieux comprendre les motivations économiques et non économiques de la prostitution.

Toutes les études soulignent l'importance des facteurs économiques. Tant dans le passé qu'aujourd'hui, le commerce du sexe paie mieux que la plupart des emplois accessibles aux personnes peu qualifiées⁶⁷. En outre, en raison de leur insécurité et de leur mauvaise qualité, les emplois précaires jouent un rôle important comme facteur d'incitation à quitter le marché du travail conventionnel et d'attraction vers le secteur du sexe. Cela explique la forte représentation des hommes et des femmes de la classe ouvrière dans le milieu de la prostitution du passé, ainsi que des migrants (locaux et étrangers) dans l'industrie du sexe actuelle⁶⁸. Mais la prostitution n'est pas synonyme de sexe de survie. Même si les périodes de crise (guerres, famines individuelles ou collectives, chômage élevé, épidémies, etc.) poussent les gens à se prostituer, le sexe commercial répond surtout aux besoins des personnes qui veulent faire partie de la société de consommation moderne. Le travail sexuel est donc souvent exercé à temps partiel et en combinaison avec d'autres emplois ou études⁶⁹.

Des avantages non économiques contribuent également à l'attrait de l'industrie du sexe : horaires de travail flexibles, distance par rapport au contrôle social exercé par la famille et les amis et un sentiment d'aventure. « L'argent facile » et « l'indépendance » sont deux termes qui reviennent fréquemment dans les analyses qui se concentrent sur le point de vue des travailleurs du sexe⁷⁰. Cela ne veut pas dire que le travail du sexe est un travail facile ou que les proxénètes, les *lover boys* et les trafiquants d'êtres humains sont une invention des abolitionnistes et des féministes démodés, mais la relation des travailleurs du sexe avec les intermédiaires est bien plus complexe que ce que l'analyse genrée du sexe commercial voudrait nous faire croire.

63 D. Bauwens, 'Europees Parlement schuift verantwoordelijkheid mensenhandel door naar "consument"', 17 februari 2021, <https://www.mo.be/nieuws/europees-parlement-schuift-verantwoordelijkheid-mensenhandel-door-naar-consument> : consulté pour la dernière fois le 8 juin 2021.

64 La liste des monographies scientifiques et des articles de journaux portant sur le travail sexuel masculin et transgenre est presque aussi longue que celle de la prostitution féminine. Les œuvres concernent à la fois des situations du passé et le travail sexuel contemporain dans le monde entier. Voir par ex. "Wouldn't a Boy Do?" Placing Early-Twentieth-Century Male Sex Work into Histories of Sexuality, *Journal of the History of Sexuality*, 18:3(2009), pp. 367-392 ; P. Aggleton & R. Guy Parker, eds., *Men Who Sell Sex : Global Perspectives* (Abingdon : Routledge, 2015).

65 T. O'Doherty & I. Waters, 'Gender, Victimization, and Commercial Sex : A Comparative Study', *Atlantis*, 40:1(2019), pp. 18-31, <https://id.erudit.org/iderudit/1066418ar> : consulté pour la dernière fois le 9 juin 2021. Le contraste entre la représentation des femmes dans les célèbres séries flamandes « Matryoshk » et « Red Light » et celle des hommes dans « Call boys » est frappant. Voir également : D. Bauwens, 'Red Light : sekswerk, uitbuiting en het juiste feminisme', *Rekto Verso*, 26 février 2021, <https://www.rektoverso.be/artikel/red-light-sekswerk-uitbuiting-en-het-juiste-feminisme> : consulté pour la dernière fois le 9 juin 2021.

66 M. Durocher, 'Male Sex Work and the Female Client. Accounts from a Straight Male Escort', in J. Scott, Christian Grov & V. Minichiello eds., *The Routledge Handbook of Male Sex Work, Culture, and Society* (London : Routledge, 2021), pp. 329-338 ; H. Caldwell & J. De Wit, 'Female Clients of Male Sex Workers. Managing Stigma', in Scott, Grov & Minichiello, eds., *The Routledge Handbook of Male Sex Work*, 339-351 ; J. Sanchez Taylor, 'Female Sex Tourism : A Contradiction in Terms?', *Feminist Review*, 83:1(2006), pp. 42-59.

67 R. Frances, 'Working and Living Conditions', in M. Rodríguez García, L. Heerma van Voss & E. van Nederveen Meerkerk, eds., *Selling Sex in the City. A Global History of Prostitution, 1600s-2000s* (Leiden : Brill, 2017), pp. 677-706, accès libre : <https://brill.com/view/title/33391>.

68 M. Houlbrook, 'Soldier Heroes and Rent Boys : Homosex, Masculinities, and Britishness in the Brigade of Guards, circa 1900-1960', *Journal of British Studies*, 42:3(2003), pp. 351-388 ; K. Kempadoo, J. Sanghera & B. Pattanaik, eds., *Trafficking and Prostitution Reconsidered. New Perspectives on Migration, Sex Work, and Human Rights* (New York : Routledge, 2012).

69 S. Leclerc-Madlala, 'Transactional Sex and the Pursuit of Modernity', *Social Dynamics : A Journal of African Studies*, 29(2003), pp. 213-233 ; R. Roberts, T. Sanders, E. Myers & D. Smith, 'Participation in Sex Work : Students' Views', *Sex Education*, 10:2(2010), pp. 145-156.

70 L. Ann Jeffrey & G. Macdonald, "'It's the Money, Honey" : The Economy of Sex Work in the Maritimes', *Canadian Review of Sociology*, 43:3(2006), pp. 313-327 ; M. Ridder-Wiskerke & P. Aggleton, 'Lifestyle, Work or Easy Money? Male Sex Work in the Netherlands Today', in Aggleton & Parker, eds., *Men Who Sell Sex*, pp. 15-26.

Comme pour les clients masculins de la prostitution, il existe toutes sortes de clichés sur les intermédiaires. L'image sensationnaliste du proxénète sans scrupule ou du *loverboy* exotique qui attire des jeunes filles naïves dans la prostitution ne correspond pas aux études scientifiques qui placent les intermédiaires dans une perspective socio-économique plus large. Sans vouloir romancer le phénomène, l'historienne Julia Laite, par exemple, remplace les actions des proxénètes et des trafiquants d'êtres humains du début du XXe siècle dans le contexte de l'économie capitaliste mondiale, de la concurrence croissante et de la paupérisation. Son analyse brillante « nous permet de voir comment ces intermédiaires de l'industrie du sexe étaient eux-mêmes souvent exploités et marginalisés, même si leur réponse à leurs expériences était d'exploiter les autres »⁷¹. Les sociologues, politologues, anthropologues et criminologues fournissent également des analyses ascendantes utiles qui vont au-delà des images stéréotypées des travailleurs du sexe et des proxénètes⁷².

Le recrutement pour la prostitution ne se fait pas à sens unique. Plus l'environnement est fermé et risqué, plus les gens ont fait et font des efforts pour trouver des intermédiaires qui les aident à obtenir des papiers, des contacts et des conseils utiles pour éviter les contrôles de police. En outre, les proxénètes ne sont pas toujours des hommes et des inconnus. Il arrive souvent que des membres de la famille et des amis servent d'intermédiaires⁷³. Dans le passé comme aujourd'hui, ce sont souvent les parents qui envoient leurs enfants — généralement des femmes — dans l'industrie du sexe dans la capitale ou à l'étranger avec l'aide d'intermédiaires. Les femmes en question étaient et sont au courant du but du voyage. Elles le perçoivent comme un « devoir filial » et comme une bonne occasion d'améliorer leur niveau de vie et celui de leurs proches⁷⁴. La soumission aux intermédiaires est considérée comme d'importance mineure lorsque les avantages économiques sont évidents.

Mais loin de chez eux et sans la protection nécessaire, les travailleurs du sexe migrants se retrouvent souvent dans des conditions de travail précaires. Ils se sentent alors obligés de développer de nouvelles stratégies. Beaucoup intériorisent le discours sur la traite des êtres humains : d'autres l'utilisent délibérément afin d'obtenir un séjour légal dans le pays d'accueil⁷⁵.

Il existe également de nombreux mythes sur les relations avec les clients, souvent alimentés par les médias populaires. Ils se concentrent principalement sur les formes les plus visibles de la prostitution et tendent à la romancer ou à la dramatiser. Dans le premier cas, il est fait référence au conte de fées « Pretty Woman » de la belle travailleuse du sexe sauvée par un client riche et séduisant : dans le second, au drame « Lilja-4-ever » où la victime de la traite des êtres humains est abusée par d'innombrables brutes⁷⁶. Tout comme l'exploitation par les proxénètes est une réalité, il existe des clients agressifs qui peuvent même conduire à la mort des travailleurs du sexe. Le destin tragique d'Eunice, une Nigérienne de 23 ans assassinée par un jeune client à Bruxelles en 2018, l'a douloureusement démontré⁷⁷. Mais comme l'étaient plusieurs études scientifiques sur le travail du sexe et des publications de travailleurs du sexe, la criminalisation des clients conduit à une escalade de la violence et de la marginalisation. Par peur des sanctions, les clients calmes restent à l'écart et les travailleurs du sexe se sentent obligés de prendre des rendez-vous rapides avec des clients douteux dans la clandestinité⁷⁸. Elles soulignent également que tous les hommes ne sont pas des agresseurs potentiels et qu'il existe souvent des relations durables et amicales avec différents clients. Les entretiens et les documents autobiographiques (journaux intimes, autobiographies,

71 J. Laite, 'Traffickers and Pimps in the Era of White Slavery', *Past & Present*, 237(Nov. 2017), pp. 237-269.

72 A. Marcus, A. Horning, R. Curtis *et al.*, 'Conflict and Agency among Sex Workers and Pimps: A Closer Look at Domestic Minor Sex Trafficking', *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 653:1(2014), pp. 225-246 ; F. Bovenkerk & M. van San, 'Loverboys in the Amsterdam Red Light District: A Realist Approach to the Study of a Moral Panic', *Crime, Media, Culture*, 7:2(2011), pp. 185-199.

73 M. Pluskota, "'We Use our Bodies to Work Hard, so We Need to Get Legitimate Workers' Rights": Labour Relations in Prostitution, 1600-2010', in Rodríguez García, Heerma van Voss & van Nederveen Meerkerk, eds., *Selling Sex in the City*, pp. 654-676.

74 L. Heerma van Voss, "'The Worst Class of Workers": Migration, Labor Relations and Living Strategies of Prostitutes around 1900', in M. van der Linden & L. Lucassen, eds., *Working on Labor. Essays in Honor of Jan Lucassen* (Leiden : Brill, 2012), pp. 153-170 ; S. Adeyinka, S. Samyn, S. Zemni & I. Derluyn, *Nigerian and Ghanaian Women Working in the Brussels Red-Light District* (London : Routledge, 2021).

75 N. Mai, "Too Much Suffering" : Understanding the Interplay Between Migration, Bounded Exploitation and Trafficking Through Nigerian Sex Workers' Experiences', *Sociological Research Online*, 21:4(2016), <https://www.socresonline.org.uk/21/4/13.html> : laast geraadpleegd op 9 juni 2021 ; K. Kay Hoang & R. Salazar Parreñas, eds., *Human Trafficking Reconsidered. Rethinking the Problem, Envisioning New Solutions* (New York : IDEBATE Press, 2014).

76 R. Campbell, *Marked Women. Prostitutes and Prostitution in the Cinema* (Madison : The University of Wisconsin Press, 2006) ; R. L. Dalla, 'Night Moves : A Qualitative Investigation of Street-Level Sex Work', *Psychology of Women Quarterly*, 26(2002), pp. 63-73, doi 10.1111/1471-6402.00044.

77 'Pooierbende die vermoorde Eunice in prostitutie dwong veroordeeld', *BRUZZ*, 16 janvier 2021, <https://www.bruzz.be/justitie/pooierbende-die-vermoorde-eunice-prostitutie-dwong-veroordeeld-2021-01-16> : consulté pour la dernière fois le 10 juin 2021.

78 A. Krüsi, K. Pacey, L. Bird *et al.*, 'Criminalisation of Clients : Reproducing Vulnerabilities for Violence and Poor Health among Street-based Sex Workers in Canada - A Qualitative Study', *BMJ Open*, 4(2014), <https://bmjopen.bmj.com/content/4/6/e005191> : consulté pour la dernière fois le 10 juin 2021 ; A. Dziuban & L. Stevenson, *Nothing About Us Without Us! Ten Years of Sex Workers' Rights Activism and Advocacy in Europe*, International Committee on the Rights of Sex Workers in Europe (ICRSE), 2015, https://ruj.uj.edu.pl/xmlui/bitstream/handle/item/30042/dziuban_stevenson_nothing_about_us_without_us.pdf?sequence=1&isAllowed=y : consulté pour la dernière fois le 10 juin 2021.

blogs, etc.) montrent également que les clients recherchent souvent de l'affection et une conversation chaleureuse, et pas seulement des rapports sexuels rapides. Pour Sonia Verstappen, travailleuse du sexe à Bruxelles-Nord depuis 36 ans, la prostitution est « un espace de parole »⁷⁹.

La complexité de l'industrie du sexe transparait donc dans diverses sources et était déjà abordée par certains travailleurs du sexe au début du XXe siècle. Des femmes argentines, par exemple, ont protesté contre leurs conditions de travail et ont déclaré qu'elles méritaient le respect, même si elles appartenaient à la « pire espèce de travailleurs ». Aux États-Unis, en République de Weimar, elles ont réussi à s'affilier à des syndicats pour défendre leurs droits⁸⁰. Mais les autorités nationales et internationales n'ont écouté que le point de vue des « experts » qui présentaient les prostituées comme des « victimes » ou des « dépravées ».⁸¹ Avec la montée en puissance du mouvement des travailleurs du sexe depuis les années 1970, leur voix est devenue de plus en plus forte. Pourtant, ils ne parviennent pas à convaincre les autorités de la nécessité d'une vaste politique sociale qui engloberait les plus vulnérables. Nombreux sont ceux qui craignent que la criminalisation des clients et les politiques strictes sur la traite des êtres humains ne fassent partie d'un programme secret visant à décourager les travailleurs du sexe des pays tiers de s'installer dans l'UE. Une « migration non désirée » serait ainsi endiguée. C'est pourquoi les organisations de travailleurs du sexe sont soutenues par des organisations internationales œuvrant pour les droits humains et la santé⁸². Mais si Amnesty International, Human Rights Watch, l'Organisation mondiale de la santé et l'ONUSIDA soutiennent la dépénalisation du travail sexuel (y compris des clients), l'Organisation internationale du travail (OIT) reste partagée. Une branche de l'OIT suit la logique abolitionniste et traite la prostitution comme un travail forcé et un « esclavage moderne ». De l'autre côté, il y a l'attitude pragmatique du personnel de santé de l'OIT.

En 2010, la recommandation 200 sur le VIH/sida a été adoptée, permettant l'expansion du programme de santé de l'OIT. L'objectif du programme est de lutter contre l'exclusion sociale, la discrimination et la stigmatisation des personnes séropositives, en ce compris les travailleurs du sexe séropositifs⁸³. C'est une bonne nouvelle, mais, à l'instar des nouveaux plans d'action contre la traite des êtres humains au niveau national et international, un tel programme peut conduire à de nouvelles formes de discrimination. Les plans actuels de Vincent Van Quickenborne pourraient également conduire à une discrimination des plus vulnérables.

Pauvres dignes vs pauvres indignes

La proposition du ministre Van Quickenborne d'offrir une plus grande protection aux travailleurs du sexe et aux victimes de la traite des êtres humains est certainement louable. La question est de savoir ce qu'il adviendra des personnes qui ne peuvent bénéficier de cette protection. Et si la dépénalisation du travail sexuel en Belgique est adoptée, comment le gouvernement se positionnera-t-il par rapport aux propositions européennes qui reportent la responsabilité de la traite des êtres humains aux fins de prostitution sur le client ?

Si la dépénalisation du travail du sexe est approuvée, la Belgique pourrait créer une première en Europe. Une telle politique serait une étape courageuse dans un contexte européen qui s'oriente de plus en plus vers la criminalisation. Les travailleurs du sexe ne sont pas ciblés, mais en criminalisant leurs clients, on les pousse dans des situations encore plus précaires et dangereuses. Avec une politique de dépénalisation bien pensée, la Belgique éviterait cette situation perverse. Mais tant la dépénalisation que le nouveau plan d'action contre la traite des êtres humains 2021-2025 peuvent créer différentes catégories de groupes vulnérables. Comme au début des temps modernes, le risque est de créer une distinction entre les pauvres « dignes » et « indignes ». Le premier groupe comprenait alors des personnes âgées, malades ou handicapées qui pouvaient bénéficier du soutien des autorités laïques ou religieuses ; le second groupe était constitué de personnes dites « indisciplinées », « paresseuses » ou « déviantes » qui étaient envoyées dans des ateliers de travail ou renvoyées dans leur région natale. Ni la situation personnelle, ni le contexte socio-économique n'étaient évoqués, mais bien la responsabilité

79 Paying for It – Sonia Verstappen – Interview, <https://www.youtube.com/watch?v=N43l1pjvJQ8> : consulté pour la dernière fois le 10 juin 2021.

80 Heerma van Voss, "The Worst Class of Workers"; Rodríguez García, 'Ideas and Practices of Prostitution around the World'.

81 M. De Koster, 'Los van God, gezin en natie. Problemativering en criminalisering van ongeoorloofde seks van jonge vrouwen in de vroege twintigste eeuw', in J. Kok en J. Van Bavel (red.), *De Levenskracht Der Bevolking: Sociale En Demografische Kwesties in de Lage Landen Tijdens Het Interbellum*, (Leuven : Universitaire Pers Leuven, 2010), pp. 355-384; M. Rodríguez García, 'The League of Nations and the Moral Recruitment of Women', *International Review of Social History*, 57(2012), pp. 97-128.

82 C. Giametta, 'The Synergy between Restrictive Sex Work and Migration Policies Targeting Sex Workers in France', in Cirus Rinaldi, ed., *Quaderni del laboratorio interdisciplinare di ricerca su corpi, diritti, conflitti* (Varazze : PM edizioni, 2021), pp. 89-98, <https://www.unipa.it/dipartimenti/cultureesocieta/.content/documenti/Quaderni-del-laboratorio-Interdisciplinare-di-ricerca-su-Corpi-Diritti-Conflitti-1.pdf#page=90> : consulté pour la dernière fois le 10 juin 2021.

83 M. Rodríguez García, 'The ILO and the Oldest Non-Profession', in U. Bosma & K. Hofmeester, eds., *The Lifework of a Labor Historian. Essays in Honor of Marcel van der Linden* (Leiden : Brill, 2018), pp. 90-114, accès libre : <https://brill.com/view/title/39412>.

individuelle dans le second cas⁸⁴. Bien que les termes utilisés soient différents, nous assistons aujourd'hui à une situation similaire si les limites des propositions sur la table ne sont pas prises en compte. Les travailleurs du sexe qui ne peuvent pas bénéficier des avantages d'une future politique belge de dépenalisation et qui ne sont pas éligibles à l'asile risquent d'être encore plus marginalisés. Les travailleurs du sexe non européens constituent déjà l'un des groupes les plus vulnérables de la population prostituée.

Comme le soulignent les représentants des organisations d'aide, il est donc extrêmement important que la future politique « ne dégénère pas en une politique de traque »⁸⁵. En outre, une assistance doit être fournie à tous les travailleurs du sexe, quelle que soit leur origine. C'est ainsi qu'un niveau minimal de protection et de surveillance peut être garanti.

84 S. Romano, *Moralising Poverty: The 'Undeserving' Poor in the Public Gaze* (London & New York : Routledge, 2018).

85 Correspondance par mail de l'auteur avec les représentants de Violett, 25 mai 2021.